

**Fiche inscription à la demi-pension**

**Année scolaire: 2021-2022**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

accepte l'inscription de ma fille ou de mon fils (nom – prénom)

né(e) le

en classe de

à la demi-pension du lycée.

**L'adhésion au service de restauration** en qualité de demi-pensionnaire est valable pour l'année scolaire sur la base d'un forfait de 5 jours. Une carte personnelle est remise aux élèves demi-pensionnaires en début d'année scolaire, et qui permet l'accès au self. L'élève doit être en possession de sa carte tous les jours. Cette carte est gratuite, mais sa perte ou sa détérioration sera facturée.

**La demi-pension** fonctionne sur la base d'un forfait de 5 jours par semaine : du lundi au vendredi, (coût du repas 2.50€/jour).

**Changement de régime** : La désinscription de la demi-pension, se fait sur demande écrite du responsable de l'élève adressée au chef d'établissement, avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant. La demande est remise au CPE qui transmettra une copie au service comptabilité.

**Élève bousier** : OUI  NON

Fait à

Le

Signature du responsable légal

**Informations aux familles :**

**Modalité d'envoi : Retour par mail à l'adresse [depenses.9740910W@ac-reunion.fr](mailto:depenses.9740910W@ac-reunion.fr) de ce document complété**

Les tarifs de demi-pension et d'internat sont fixés par la Région et sont calculés en fonction du nombre de jours d'ouverture de l'établissement, basé sur le calendrier scolaire, indépendamment de la présence de l'élève ou non. Les remises d'ordre sont applicables (stages en entreprise, fermeture exceptionnelle de l'établissement ...).

***N.B : En cas de difficultés financières pour le paiement de la cantine ou de l'internat, vous pouvez demander l'aide du fonds social cantine, dès la réception de la facture, au service concerné au 0262 58 84 40. Les dossiers sont traités en commission et de manière anonyme.***